

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept et le samedi 11 mars à 9h00, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :
Madame Natalia DUBUISSON qui donne procuration à Raymonde PISSAVY,
Mme Sandra MARTIN et M. Loïc MARTIN Absents.
M. Claude CHARPENTIER a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{er} MARS 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATIONS APPORTÉES A LA DELIBERATION DU 15 NOVEMBRE 2013 CONCERNANT L'ACHAT D'EMPRISES SUR PARCELLES SUITE A DIVISIONS PARCELLAIRES ET DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Monsieur le Maire explique qu'entre la délibération du 15 novembre 2013 décidant l'acquisition de parties de terrains liées à l'emprise effectuée par la commune sur des terrains privés pour réaliser des travaux de voirie et aujourd'hui, le cabinet de géomètres experts AZIMUT CONSEILS a dressé un Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC) ou plan de division, concernant les parcelles pour lesquelles la commune ne souhaite acquérir qu'une partie : l'emprise. Monsieur le Maire précise que cette division permet de faire la distinction entre la surface de parcelle qui est vendue à la commune et celle qui reste propriété du vendeur.

Ainsi un nouveau numéro de cadastre a été attribué et la délibération doit être modifiée.

Le conseil délibère et accepte l'achat d'emprise de terrains privés pour passage en domaine public au prix de 1,50€ le m² (parcelles nouvellement cadastrées YI d'une surface de 10 m², ZM 345 de 104 m², ZM 357 de 22 m², ZM 361 de 79 m², ZM 364 de 23 m², ZM 365 de 10 m², ZM 351 de 60 m², ZM 359 de 33 m², ZM 360 de 61 m², ZM 353 de 40 m², ZM 355 de 25 m², ZM 348 de 57 m² et ZM 349 de 24 m²).

DÉCISION D'ACHAT DE LA PARCELLE G474 D'UNE SURFACE DE 25M² PROPRIÉTÉ DE M.TARLAY

Le conseil accepte d'acquérir la parcelle cadastrée G n°474 de M.TARLAY d'une surface de 25m² et à un coût de 1.50€ le m².

DÉLIBÉRATION DE PRINCIPLE SUITE A DEMANDE D'ACHAT DU CAMPING BEAUSEJOUR

Monsieur le Maire fait part au conseil de la proposition d'achat du camping Beauséjour de Monsieur QUERRIEN Gilles. Le conseil donne son accord de principe pour lancer une étude afin de déterminer les conditions et le montant du prix de vente.

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE BAC (BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES) AVEC LES COMMUNES DE PAILLY ET PLESSIS-ST-JEAN, ET CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire fait part au conseil de la possibilité de réaliser une étude BAC avec les communes de Pailly et Plessis-St-Jean. Un bassin d'alimentation de captage est l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de parvenir jusqu'au captage, que ce soit par infiltration ou par ruissellement. Cette étude financée en partie par l'agence de l'eau permet d'identifier le fonctionnement du captage mais aussi de préciser les limites du bassin d'alimentation et de définir les zones vulnérables en son sein et programmer des actions préventives. Il s'agit de préserver la ressource en eau. Le conseil donne son accord de principe pour lancer l'étude.

ATTRIBUTION D'UNE RÉCOMPENSE POUR LA COURSE CYCLISTE DE LA CCYN

Le conseil attribue une somme de 100€ pour récompenser les vainqueurs de la course cycliste de la CCYN.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire informe le conseil que France Telecom doit verser à la commune la redevance annuelle d'occupation du domaine public routier pour l'année 2016 d'un montant de 889€ et GRDF la somme de 311€ pour la redevance 2017 pour l'occupation du domaine public pour la distribution de gaz.

PRESTATIONS AGENTS DE SÉCURITÉ SUITE AU CARNAVAL REPORTÉ AU DIMANCHE 26 MARS 2017

Le conseil accepte de prendre à nouveau en charge les prestations de la société STAG pour assurer la sécurité aux entrées de caisses pour la cavalcade du carnaval.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **samedi 18 mars 2017 à 9h00.**

La séance est levée à 10h36.

Le Maire,



André PITOU

